



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1538

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pilonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1538**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A l'initiative du Syndicat mixte de transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), la Communauté urbaine réalise de petits aménagements de voirie sur le domaine public communautaire en vue d'améliorer les conditions de circulation des bus, l'accès et le confort d'attente des usagers aux arrêts.

A cette fin, le comité syndical du Sytral a délibéré le 22 avril 2010 pour approuver la convention correspondant à la programmation 2010 et définissant les modalités de conception et de réalisation de ces aménagements.

La convention 2010 précise les rôles respectifs des différents partenaires : le Sytral, maître d'ouvrage des petits aménagements de voirie, en fixe l'enveloppe budgétaire et définit le programme de chaque aménagement. Kéolis Lyon pilote, pour le compte du Sytral, la maîtrise d'œuvre de conception des aménagements. A ce titre, il assure la validation de chaque projet auprès des communes concernées. La Communauté urbaine de Lyon, au travers de la direction de la voirie, est le maître d'œuvre de réalisation des travaux et assure la gestion future de ces aménagements en tant que propriétaire du domaine public de voirie.

La convention pour l'année 2010 porte sur un programme de 4 900 000 € HT. Dans ce cadre, le Sytral prend en charge le montant des travaux sur la base du montant hors taxes, augmenté des frais financiers de portage de la TVA, la dépense étant soumise au régime du fonds de compensation de la TVA.

La dépense à prendre en charge par la Communauté urbaine est de 5 860 400 € TTC et la recette de 5 022 500 €. Les travaux seront réalisés sur les exercices 2010, 2011 et 2012 dans le cadre de l'enveloppe globalisée, opération n° 0044, individualisée lors du conseil de Communauté du 11 janvier 2010 (délibération n° 2010-3854) pour un montant prévisionnel de 6 340 000 € en dépenses et 5 433 528 € en recettes. Il convient donc de diminuer le montant de cette individualisation de 479 600 € en dépenses et 411 028 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention relative aux petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains à passer avec le Sytral.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Décide de diminuer l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement sur l'opération n° 0044, pour un montant total de 479 600 € en dépenses et 411 028 € en recettes.

Les montants votés le 11 janvier 2010 sont ainsi ramenés à :

- 5 860 400 € en dépenses,
- 5 022 500 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.